

ANNEXE 2

Modèle de formulaire pour la déclaration en vue d'une publication sur le site internet de chaque commune

Déclaration faite en exécution de l'article 7, § 2, de l'ordonnance conjointe du 14 décembre 2017 à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

Arrêté d'exécution du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 octobre 2018 portant exécution de l'article 7 de l'ordonnance conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune du 14 décembre 2017 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

Nom : LALIEUX
Prénom : Karine
Numéro national : _____
Adresse : _____

1. Liste des mandats, fonctions et fonctions dérivées visées aux articles 2 et 3 (énumération) ¹

¹ y compris pour ceux pour lesquels un congé politique a été obtenu

MANDATS 2019
CHAMBRE DES REPRESENTANTS – Députée (jusque mai 2019)
CHAMBRE DES REPRESENTANTS – Fonctions spéciales : Présidente de commission (jusque mai 2019)
CPAS de Bruxelles – Présidente
VILLE DE BRUXELLES – Conseillère communale
BRUSSELS BUSINESS HUBS, en abrégé « 2bhub » S.A. - Représentant permanent du CPAS à l'AG + CA + Président du CA
CENTRE D'ENTRPRISES LES ATELIERS DES TANNEURS S.A. - Représentant permanent du CPAS à l'AG + CA + Président du CA
I.R.I.S (Interhospitalière Régionale des Infrastructures de Soins) - Str. Faïtière- Assoc. de droit public Chapitre XII loi CPAS : Membre AG + CA (désigné par CPAS)
IRIS - CHU BRUGMANN (association de droit public Chapitre XII Loi CPAS) – administratrice (de droit à l'AG + nommée au CA)
IRIS - CHU SAINT-PIERRE (association de droit public Chapitre XII Loi CPAS) – administratrice (de droit à l'AG + nommée au CA)
SIBELGA - Intercommunale (gestionnaire des réseaux de distribution d'électricité et de gaz en Région de Bruxelles-Capitale) - Présidente du CA et du Comité directeur
INTERFIN - Intercommunale (liée au groupe Sibelga, exerçant une fonction de holding) - Administratrice + membre du Bureau
BNO (Brussels Network Operations) : société coopérative (de droit privé), employeur de la totalité du personnel actif dans le groupe Sibelga.
1000 SERVICES, S.C.R.L. à finalité sociale - Représentant permanent du CPAS à l'AG + CA + Présidente du CA
MAISON D'ACCUEIL SOCIO-SANITAIRE de BRUXELLES, en abrégé MASS asbl - Représentant permanent du CPAS à l'AG et au CA + Présidente du CA
RESTO DU CŒUR - L'AUTRE TABLE asbl - membre AG + CA + Présidente (via le CPAS)
WERK CENTRALE DE L'EMPLOI asbl– administratrice (de droit à l'AG + nommée au CA)
Mandats de la législature précédente ayant pris fin en 2019
Asbl ATOMIUM – membre AG + CA + Présidente ad interim – jusqu'au 13/11/2019

BXL-Arabesque (assoc. de droit public Ch. XII loi CPAS) – membre AG + mandataire spécial pour la liquidation (dissolution le 11/03/2019)
Asbl CENTRE BRUXELLOIS DE LA MODE ET DU DESIGN (Mad.Brussels) – administratrice jusqu'au 15/01/2020
Asbl CENTRE CULTUREL DE BRUXELLES-NORD - MAISON DE LA CREATION – Présidente – jusqu'au 22/11/2019
Asbl TAPIS DE FLEURS DE BRUXELLES – Présidente – jusqu'au 04/04/2019
Asbl VISIT.BRUSSELS (AGENCE REGIONALE BRUXELLOISE DU TOURISME) – administratrice -jusqu'au 25/10/2019
FONCTIONS (y compris celles pour lesquelles un congé politique a été obtenu)
<i>Par fonction, on entend l'occupation d'un emploi, l'exercice d'une mission ou la fourniture de prestations de travail, sous la forme d'un contrat de travail salarié ou assimilé, d'un arrêté, d'une convention ou d'un contrat de services, au sein d'une structure ou d'un organisme soumis à la législation sur les marchés publics.</i>
Néant
FONCTIONS DÉRIVÉES (2019)
<i>On entend par " fonction dérivée " toute fonction exercée de droit par un mandataire public visé à l'article 2 en raison de son mandat électif ou exécutif, d'un mandat pour lequel il a été désigné au sein d'une instance internationale, d'un organisme public fédéral, communautaire, régional, bicommunautaire ou local, d'une fondation ou de tout autre organisme privé, public ou mixte dont un ou plusieurs administrateurs sont nommés par le Gouvernement et/ou le Collège réuni, ou encore d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute autre structure soumise à la législation sur les marchés publics.</i>
IRIS - CHU SAINT-PIERRE – membre AG de droit en qualité de Présidente du CPAS
IRIS - CHU BRUGMANN - membre AG de droit en qualité de Présidente du CPAS
IRIS - Institut JULES BORDET - membre AG de droit en qualité de Présidente du CPAS
IRIS – HUDERF – Membre de droit AG en qualité de Présidente du CPAS
IRIS - CHU de Bruxelles - Membre de droit AG + CA en qualité de Présidente du CPAS
BRAVVO asbl (Bruxelles avance/Brussel Vooruit) asbl - membre AG + CA (en qualité de Présidente CPAS)
BRULOCALIS - Association Ville et Communes de Bruxelles / Fédération des CPAS Bruxellois Présidente du Comité directeur Bruxellois et du Bureau de la Fédération des CPAS Bruxellois
ECOLE REGIONALE DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE (ERAP) asbl - Membre de droit AG (en qualité de Présidente du CPAS)
MAISON(S) DE QUARTIER - CENTRE D'ANIMATION SOCIALE DE QUARTIER (association de droit public Chapitre XII Loi CPAS) - Vice-Présidente (de droit, en qualité de Président du CPAS)
SOBRU asbl– Vice-Présidente (depuis le 05/12/2018), en en qualité de Présidente du CPAS
TRANSIT asbl - membre de droit AG + CA (en qualité de Présidente CPAS)
WERK CENTRALE DE L'EMPLOI asbl - membre de droit AG (en qualité de Président du CPAS)
Fonctions dérivées ayant pris fin en 2019
Asbl BRUFÊTE-BRUFEEEST- Présidente, en qualité d'Echevine de la Culture – jusqu'au 16/01/2019
Asbl BRUSSELS MAJOR EVENTS, en abrégé BME – administratrice de droit en qualité d'Echevine du Tourisme de la Culture et des Grands événements + Présidente (en remplacement du bourgmestre) – jusqu'au 19/09/2019
Asbl BRUXELLES-MUSEES-EXPOSITIONS – Présidente de droit en qualité d'Echevine de la Culture– jusqu'au 16/01/2019
Asbl CENTRE CULTUREL BRUEGEL – Présidente de droit en qualité d'Echevine de la Culture – jusqu'au 06/11/2019
Asbl CITE CULTURE – administratrice de droit en qualité d'Echevine de la Culture + Présidente (démissionnaire de plein droit depuis décembre 2018)
Asbl LA MONTAGNE MAGIQUE - THEATRE DES JEUNES DE LA VILLE DE BRUXELLES – Présidente de droit en qualité d'Echevine de la Culture – jusqu'au 12/12/2019
Asbl RICHES-CLAIRES – membre de droit en qualité d'Echevin de la Culture + nommée Présidente – jusqu'au 03/06/2019
THEATRE ROYAL DU PARC, Fondation d'utilité publique – Présidente de droit en qualité d'Echevine de la Culture – jusqu'au 11/12/2019
Asbl THÉÂTRE ROYAL DE TOONE - CENTRE FOLKLORIQUE DE L'ILOT SACRÉ – Administratrice de droit en qualité d'Echevine de la Culture – jusqu'au 24/05/2019
Asbl TINTINNABULUM – Présidente de droit en qualité d'Echevine de la Culture – remplacée 25/11/2019

2. Rémunérations et avantages de toute nature ² qui découlent des **mandats** visés aux tirets 1er à 5 ³ et 7 de l'article 3, § 1er, alinéa 2, des **fonctions dérivées de ces mandats** visées au 6ème tiret de l'article 3, § 1er, alinéa 2 ⁴, **accompagnées des fiches fiscales**

<u>RÉMUNÉRATIONS 2019</u>	<u>MONTANTS 2019</u>
<p>³ Il s'agit du montant brut en euros de toutes les rémunérations, indemnités, en ce compris les indemnités pour fonctions spéciales, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature découlant de l'exercice :</p> <p>1. d'un mandat électif européen, fédéral, communautaire, régional et bicommunautaire ou communal ;</p> <p>2. d'un mandat exécutif ;</p> <p>3. d'un mandat au sein d'une instance internationale ;</p> <p>4. d'un mandat au sein d'un organisme public fédéral, communautaire, régional, bicommunautaire ou local ;</p> <p>5. d'un mandat au sein de toute autre structure publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics ;</p> <p>7. d'un mandat dans toute structure, publique comme privée, exercé sur désignation du Gouvernement et/ou du Collège réuni pour les y représenter.</p> <p>6. d'une fonction dérivée des mandats et fonctions précités, élective ou non⁽⁴⁾</p>	<p>Montant brut en euros pour 2019 selon fiches fiscales</p>
CHAMBRE DES REPRESENTANTS – Députée (jusque mai 2019) : indemnité + frais forfaitaires 2019	58.604,85 €
CHAMBRE DES REPRESENTANTS – Fonctions spéciales : Présidente de commission (jusque mai 2019) - indemnité + frais forfaitaires 2019	6.045,97 €
CPAS de Bruxelles – Présidente (montant brut 2019 avec cotisation ONSS personnelle : 91.097,21 €) Rémunération exprimée en brut imposable hors ATN selon fiche fiscale 2019	76.784,87 €
VILLE DE BRUXELLES – Conseillère communale (à partir du 03/12/2018) – exercé à titre gratuit vu le cumul député / présidente CPAS	0
Intercommunales SIBELGA + INTERFIN - exercé à titre gratuit	0
BRUSSELS BUSINESS HUBS, en abrégé « 2bhub » S.A. - exercé à titre gratuit	0
CENTRE D'ENTRPRISES LES ATELIERS DES TANNEURS S.A. - exercé à titre gratuit	0
IRIS - CHU BRUGMANN – administratrice – exercé à titre gratuit	0
IRIS - CHU SAINT-PIERRE – administratrice - exercé à titre gratuit	0
IRIS – HUDERF – membre AG - exercé à titre gratuit	0
IRIS - Institut JULES BORDET – membre AG - exercé à titre gratuit	0
I.R.I.S (Interhospitalière Régionale des Infrastructures de Soins) - Str. Faïtière-administratrice – exercé à titre gratuit	0
Asbl VISIT.BRUSSELS (AGENCE REGIONALE BRUXELLOISE DU TOURISM) – administratrice – exercé à titre gratuit	0
Les autres mandats et mandats dérivés sont non rémunérés.	
VILLE DE BRUXELLES – Echevine (arriérés décembre 2018) – fiche fiscale 2019 ayant trait à des revenus 2018	4.304,79 €
CHAMBRE DES REPRESENTANTS – Ancien Député – Indemnité de sortie 2019	78.908,66 €
<u>AVANTAGES DE TOUTE NATURE 2019</u>	<u>MONTANTS 2019</u>
<p>² On entend par « avantages de toute nature », les avantages imposables en vertu du Code des impôts sur les revenus, soit les avantages imposables perçus du chef ou au titre de l'activité professionnelle.</p>	<p>Montant brut en euros pour 2018</p>
CPAS DE BRUXELLES – Présidente (ATN véhicule + GSM + ICT)	1.520,04 €

3. Liste des autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société (énumération)

AUTRES ACTIVITÉS EXERCÉES À TITRE PRIVÉ - 2018
Membre du Bureau du Parti socialiste
Membre du Bureau de la Fédération bruxelloise du Parti socialiste

4. **Rémunérations** perçues pour l'exercice d'une **fonction** visée au 5ème tiret de l'article 3, § 1er ⁵, et les rémunérations ⁶ perçues pour **l'exercice d'une activité reprise sous le littera b)** ⁷ pour la période correspondant à l'exercice fiscal qui précède la déclaration ⁸

⁸ Seules les **catégories de revenus** suivantes, exprimées en euros bruts, sous déduction des frais professionnels fiscalement admis :

- pas de rémunérations ;
- de 1 à 499 euros bruts par mois ;
- de 500 à 1000 euros bruts par mois ;
- de 1001 à 5000 euros bruts par mois ;
- de 5001 à 10000 euros bruts par mois ;
- plus de 10000 euros bruts par mois, montant arrondi à la dizaine de milliers d'euros la plus proche.

RÉMUNÉRATIONS EXERCICE FONCTIONS 5ème tiret	MONTANTS 2019
⁵ Il s'agit d'une fonction au sein de toute structure, publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics.	Voir catégories de revenus (supra)
Néant	
RÉMUNÉRATIONS EXERCICE ACTIVITÉS littera b)	MONTANTS 2019
⁷ autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société. ⁶ Tout revenu qui n'est pas perçu sur une base régulière est calculé sur une base annuelle, divisé par 12 et placé dans l'une des catégories de revenus	Voir catégories de revenus (supra)
Néant	

Fait à Bruxelles

le 30/09/2020

Nombres d'annexes : 6 fiches fiscales

Signature : Karine LALIEUX